

Vous souhaitez participer à une ou plusieurs activités.

Pour vous inscrire, vous devez :

1. Adhérer à notre association en complétant et en **nous retournant la fiche « carte d'adhérent » avec le règlement de 10 €** (celle-ci couvre tous les membres d'une famille résidant à la même adresse)
2. **Remplir le bulletin d'inscription « activité »** accompagné du règlement correspondant (1 activité = 1 bulletin = 1 règlement)

En raison de l'épidémie de « Covid-19 », **exceptionnellement**, deux solutions s'offrent à vous :

- Même activité qu'en septembre 2020 : Pas de paiement
- Changement d'activité : remboursement de l'ancienne activité et paiement de la nouvelle

Vous pouvez déposer votre dossier complet :

- **Dans la boîte aux lettres de l'Aflec (8 place juhel -53940 ST Berthevin)**
- **Au Bureau de l'Aflec (réouverture le jeudi 26 août)**  
Mardi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30  
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30
- **Aux permanences des bénévoles (Bureau de l'Aflec)**  
Jeudi 26 août de 10 h-12 h & 14 h – 18 h  
Mercredi 1er septembre 10 h – 12 h & 14 h – 18 h

### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 août 2021**

Nous vous remercions de respecter cette date afin de faciliter le travail des bénévoles pour la mise en place des activités et l'affectation des salles du Centre de Rencontres.

Sans inscriptions suffisantes, l'activité pourrait être annulée.

**Vous pourrez récupérer votre carte d'adhérent  
lors du forum des Sports et Loisirs (Espace sportif B. LE GODAIS)  
le Samedi 4 Septembre 2021 (à confirmer)**

Vous allez vous inscrire à une de nos activités. Nous vous remercions de prendre connaissance des informations ci-dessous.

- ✚ **La totalité du règlement** doit être impérativement jointe au bulletin d'inscription (possibilité de régler en plusieurs fois)
- ✚ **Un certificat médical**  
\*pour un renouvellement de l'activité gymnastique, danse et randonnée une attestation remise lors de votre inscription sera à compléter  
  
\*pour une nouvelle inscription un certificat médical sera à fournir
- ✚ **Remboursement** : aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale ou mutation professionnelle **sur justificatif** (si remboursement, il ne pourra pas excéder l'équivalent d'un trimestre et la carte d'adhérent ne sera en aucun cas remboursée)  
\*pour la gymnastique le coût de la licence ne sera pas remboursé
- ✚ **Activités enfants** : les parents ou accompagnateurs doivent s'assurer :
  - ☞ que le cours a bien lieu (absence du professeur)
  - ☞ que l'enfant se rend bien à la salle où se déroule son activitéL'association est responsable de l'enfant durant les heures de cours. En dehors de ces horaires, il est sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.
- ✚ **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données)
  - votre consentement doit nous être donné pour l'utilisation de vos données personnelles et leur enregistrement pour le fonctionnement des activités et votre information.
  - Nous nous engageons à assurer la sécurité de ces informations données et à ne pas les exploiter en dehors du cadre de l'AFLEC.

**Sans ce consentement, l'AFLEC**

**ne pourra pas prendre en compte votre inscription.**